Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Le ‘vaxibus Skyrock’ à la plaine des sports d’Avignon ce vendredi 24 septembre



Le Vaxibus Skyrock fait escale à la plaine des sports d’Avignon (avenue Pierre de Coubertin), le vendredi 24 septembre, de 12h à 20h.

Afin d’accompagner la vaccination des jeunes (à partir de 12 ans), le ministère des Solidarités et de la Santé, en partenariat avec Skyrock, a lancé l’opération Vaxibus. Depuis le 13 septembre et jusqu’au 9 octobre 2021, le Vaxibus, un semi-remorque équipé d’une plateforme de vaccination et d’un studio radio, se déplace de ville en ville, ouvrant à chacun et notamment aux plus jeunes, une vaccination immédiate pratiquée par une équipe médicale dédiée. À l’issue de la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

vaccination, chaque personne peut enregistrer une dédicace dans le studio du Vaxibus. Les dédicaces sélectionnées par Skyrock seront ensuite diffusées sur leur antenne. Dans le cadre de l'escale avignonnaise du Vaxibus, Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse, ira à la rencontre des équipes mobilisées du Vaxibus et des jeunes vaccinés.

L.M.

(Vidéo) Antivax : la Région condamne le blocage du 'Vaccinobus' à Carpentras



Renaud Muselier, président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, vient de condamner le blocage du Vaccinobus à Carpentras. Ce dernier dénonce le comportement « violent » des antivax.
Ce Vaccinobus devait se rendre aujourd'hui au Lycée Fabre de Carpentras pour réaliser une opération de vaccination auprès des lycéens et équipes encadrantes volontaires, dans le cadre de la campagne lancée

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

conjointement le 13 septembre dernier avec l'ARS et la Croix-Blanche. « Une manifestation 'antivax' a été organisée à l'entrée de l'établissement scolaire et a empêché l'entrée du vaccinobus avec un slogan 'Bloquons partout ces vaccinodromes ambulants qui viennent traquer les ados jusque dans les collèges et lycées' », explique-t-il.
Suite à cela, le Vaccinobus a dû quitter les lieux, sous la pression des manifestants (ndlr : une vidéo du blocage du bus est d'ailleurs publiée sur les réseaux sociaux). Toutefois, les infirmières, le médecin et le personnel de la Croix Blanche en charge de la vaccination ont tout de même pu rentrer dans l'établissement pour réaliser la vaccination de 22 lycéens alors que 70 étaient inscrits initialement.

Poursuites pénales et poursuite de la vaccination
« Ces violences sont inacceptables et insupportables, et la condamnation de notre collectivité est totale », poursuit le président de la région Sud malade du Covid depuis 3 semaines désormais qui assure que « si je n'avais pas été vacciné, j'aurais été un candidat idéal pour les services de réanimation ! »
« Les opérations du vaccinobus se poursuivront sur l'ensemble du territoire régional dès demain et seront accompagnées de notre brigade mobile de sécurité pour les encadrer, prévient Renaud Muselier. Depuis le 13 septembre, 150 lycéens ont pu être vaccinés grâce à cette opération, sur la stricte base du volontariat, sans forcer personne. Notre collectivité continuera de proposer à tous, quel que soit l'âge et quel que soit le territoire, la vaccination pour lutter contre l'épidémie. » Et le président de la Région de préciser que «si La Croix Blanche ou la FNTV choisissent de poursuivre en justice les auteurs de ces violences, la Région sera évidemment à leurs côtés ».

L.G.

Une vidéo du blocage du bus est d'ailleurs publiée sur les réseaux sociaux. Le Vaccinobus a dû quitter les lieux, sous la pression des manifestants.

Obligation vaccinale : quelles conséquences sur le contrat de travail ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



Depuis le 15 septembre 2021, l'obligation vaccinale est véritablement entrée en vigueur pour les personnels concernés. Ceux-ci doivent désormais avoir reçu au minimum une dose de vaccin et disposent d'un délai d'un mois pour achever leur parcours vaccinal, soit jusqu'au 15 octobre 2021. Quelles en sont les conséquences sur le contrat de travail et la vie de l'entreprise? Pour aider les entreprises à s'y retrouver, SVP*, service d'information et d'aide à la décision des entreprises, propose de répondre à leurs interrogations.

Comment gérer la situation d'un salarié qui refuserait de se faire vacciner ?
Les salariés concernés par l'obligation vaccinale ne pourront plus exercer leur activité professionnelle. En ce qui concerne le salarié soumis à l'obligation vaccinale, la loi n'a pas prévu d'entretien spécifique avec le salarié ni de recherche d'une solution temporaire, il prévoit uniquement que l'employeur l'informe sans délai des conséquences qu'emporte cette interdiction d'exercer un emploi (c'est-à-dire la suspension de son contrat de travail) ainsi que des moyens de régulariser sa situation.
Pour autant, rien ne s'oppose à ce que l'employeur organise un entretien afin d'instaurer un dialogue avec le salarié. Ainsi l'employeur peut rechercher des solutions d'aménagement de poste notamment par la mise en place du télétravail si les fonctions le permettent, ou un reclassement temporaire sur un poste non soumis à l'obligation vaccinale.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Les salariés peuvent également en accord avec leur employeur prendre des jours de congés payés ou des jours de repos conventionnels. A défaut de solution, le contrat reste suspendu sans maintien de rémunération jusqu'à la production des justificatifs.

Lorsqu'un salarié d'une entreprise prestataire non soumise à l'obligation vaccinale intervient dans un établissement de santé, ce dernier doit-il être vacciné ?
La loi a précisé que l'obligation vaccinale ne s'applique pas aux personnes chargées de l'exécution d'une tâche ponctuelle au sein des locaux dans lesquels le salarié doit être vacciné pour travailler.
La tâche ponctuelle est définie par le Ministère du Travail comme une intervention très brève et non récurrente qui n'est pas liée à l'activité normale et permanente de l'entreprise. Ainsi les travailleurs qui effectuent ces tâches ne sont pas intégrés dans le collectif de travail et n'exercent pas leur activité en lien avec le public.
Par exemple, il peut s'agir de l'intervention d'une entreprise de livraison ou d'une réparation urgente. A l'inverse, ne seraient pas des tâches ponctuelles, l'intervention des services de nettoyage du fait de leur caractère récurrent.

Un salarié dont le contrat de travail est suspendu du fait du non-respect de l'obligation vaccinale peut-il travailler pour un autre employeur pendant cette période ?
Lorsque le contrat de travail d'un salarié est suspendu, le salarié reste tenu de respecter une obligation de loyauté envers son employeur ; il ne peut pas exercer une activité concurrente à celle de son employeur pendant cette période.
En effet, la jurisprudence a déjà jugé à plusieurs reprises que le salarié en arrêt maladie dont le contrat de travail est suspendu ne doit pas exercer d'activité concurrente à celle de son employeur. S'il s'engage dans une entreprise concurrente et si l'employeur parvient à prouver qu'il subit un préjudice, le salarié serait alors en situation de faute et l'employeur pourrait engager une procédure de licenciement disciplinaire.
Ainsi, un salarié dont le contrat de travail serait suspendu pour ne pas avoir respecté son obligation vaccinale pourrait a priori s'engager au service d'un autre employeur pour lequel l'activité ne requiert pas cette obligation vaccinale à la condition que l'exercice de cette activité ne porte pas préjudice à son employeur initial.
Attention néanmoins, si le contrat de travail du salarié comporte une clause d'exclusivité valable, alors ce dernier ne peut en aucun cas s'engager au service d'un autre employeur.

Que doit mettre en place un employeur chargé de contrôler la détention du passe sanitaire ?
La loi précise désormais que l'employeur, qui est responsable d'un lieu, établissement ou service dans lequel la présentation du passe sanitaire est obligatoire, est en charge du contrôle de ce dernier.
Pour ce faire, il doit tenir un registre indiquant les personnes et services qu'il a désigné pour effectuer ce contrôle en précisant « la date de leur habilitation, ainsi que les jours et horaires des contrôles effectués par ces personnes et services ».
La question se pose de savoir si l'employeur peut imposer à n'importe quel salarié d'être habilité et d'effectuer le contrôle du passe sanitaire et dans quelle mesure un salarié peut refuser. En effet, le fait de demander à un salarié de contrôler le passe sanitaire ou le respect de l'obligation vaccinale peut constituer une modification des fonctions de ce dernier.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

En cas de contentieux, il appartiendra aux juges de déterminer selon les différents cas d'espèce, si un salarié s'est vu imposer une modification de son contrat de travail ou non.

L'employeur devant mettre en place des mesures de contrôle du passe sanitaire ou de l'obligation vaccinale doit-il consulter le CSE ?
La loi prévoit, dans les entreprises d'au moins 50 salariés, que l'employeur devra informer sans délai et par tout moyen le CSE des mesures de contrôle résultant de la mise en œuvre de l'obligation de présentation du passe sanitaire et de l'obligation vaccinale.
Ces mesures pourront avoir un impact sur l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise et devront donc dans ce cas faire l'objet d'une consultation du CSE. La loi prévoit que par exception aux règles habituelles, l'avis du CSE pourra intervenir après que l'employeur a mis en œuvre les mesures en question et au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la communication par l'employeur des informations sur lesdites mesures. Le document « questions-réponses » du gouvernement reprend ces obligations et propose un exemple avec schéma sur l'application pratique des délais.

**Crée en 1935, SVP est une entreprise proposant un service d'informations et d'aide à la décision pour les managers, élus des structures privées ou publiques. Ce service (par téléphone et internet) permet de répondre aux besoins des professionnels et ainsi obtenir des informations fiables et ce, dans l'immédiateté (85% des réponses sont fournies immédiatement). Avec plus de 200 experts, SVP sait répondre à toutes les questions de ressources humaines, fiscalité, réglementation technique, relations contractuelles, etc. Les Experts SVP des professionnels formés, issus de formation supérieure et salariés de l'entreprise.*

Le 'vaccinobus' roule vers les lycées du Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



27 % des jeunes de moins de 17 ans de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont totalement vaccinés contre 32,4 % en France. Dans ce contexte, les Agences régionales de santé et les rectorats ont reçu pour instruction d'organiser un comité de pilotage dans chaque département associant l'Education nationale, la Préfecture, le Département et la Région afin de mettre en place un dispositif de vaccination en milieu scolaire pour les élèves de 12-17 ans, non vaccinés.

Afin de garantir l'ouverture de 100 % des lycées de la région, dans le respect du protocole sanitaire, Christophe Mirmand, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Renaud Muselier, Président de la Région Paca et Philippe De Mester, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé, se sont mobilisés pour proposer une offre de vaccination à tous les jeunes de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ainsi, hier, lundi 13 septembre, ils ont lancé conjointement le dispositif du 'vaccinobus' dans les lycées, en partenariat avec la Croix blanche et la Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV).

Pour accélérer la vaccination et la rendre accessible aux lycéens, la Région est donc à la manœuvre pour déployer le dispositif gratuit du Vaccinobus dans les lycées éloignés des centres de vaccination :

- 4 vaccinobus se déplaceront dans les lycées des 6 départements de la région,
- Horaires de vaccination : 9h00-16h00, utilisation du vaccin Pfizer- Comirnaty,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

- Sont concernés les lycées publics et privés éloignés d'un centre de vaccination,
- Uniquement dans les établissements volontaires avec l'accord du chef d'établissement,
- La vaccination est ouverte aux mineurs mais aussi aux équipes pédagogiques et administratives et agents des lycées,
- La vaccination des mineurs de moins de 16 ans est soumise à l'autorisation parentale.

En Vaucluse, voici les établissements concernés : Vedène – domaine d'Eguilles (4 octobre) ; Orange – De l'arc (20 septembre) ; Carpentras – Jean-Henri Fabre (21 septembre) ; Cavaillon – Ismael Dauphin (22 septembre) et Pertuis – Val de Durance (28 septembre).



DÉPARTEMENTS	COMMUNES	LYCÉES*	INJECTION 1
Alpes-de-Haute-Provence	Le Chaffaut-Saint-Jurson	Carmejane	13 septembre
Alpes-Maritimes	Grasse	Francis De Croisset	15 septembre
Bouches-du-Rhône	Saint Chamas	Les Ferrages	13 septembre
Bouches-du-Rhône	Marseille	La Forbine	16 septembre
Bouches-du-Rhône	Marseille	Marseilleveyre	21 septembre
Bouches-du-Rhône	Marseille	Jeanne Perrimond	22 septembre
Bouches-du-Rhône	Marseille	Nelson Mandela	23 septembre
Bouches-du-Rhône	Marseille	Germaine Poinso-Chapuis	29 septembre
Bouches-du-Rhône	Aix-en-Provence	Vauvenargues	30 septembre
Bouches-du-Rhône	Martigues	Paul Langevin	27 septembre
Bouches-du-Rhône	Port de Bouc	Jean Moulin	16 septembre
Hautes-Alpes	Gap	CFA des Métiers de Gap	6 octobre
Var	Draguignan	Leon Blum	21 septembre
Var	Toulon	Rouviere	23 septembre
Vaucluse	Vedene	Domaine d'Eguilles	4 octobre
Vaucluse	Avignon	Frédéric Mistral	16 septembre
Vaucluse	Orange	De l'Arc	20 septembre
Vaucluse	Carpentras	Jean-Henri Fabre	21 septembre
Vaucluse	Cavaillon	Ismael Dauphin	22 septembre
Vaucluse	Pertuis	Val De Durance	28 septembre

*Liste des premiers lycées volontaires au 13 septembre 2021. Une mise à jour sera effectuée chaque semaine.

Calendrier en Région sud.

Plus d'informations en cliquez ici.

L.M.

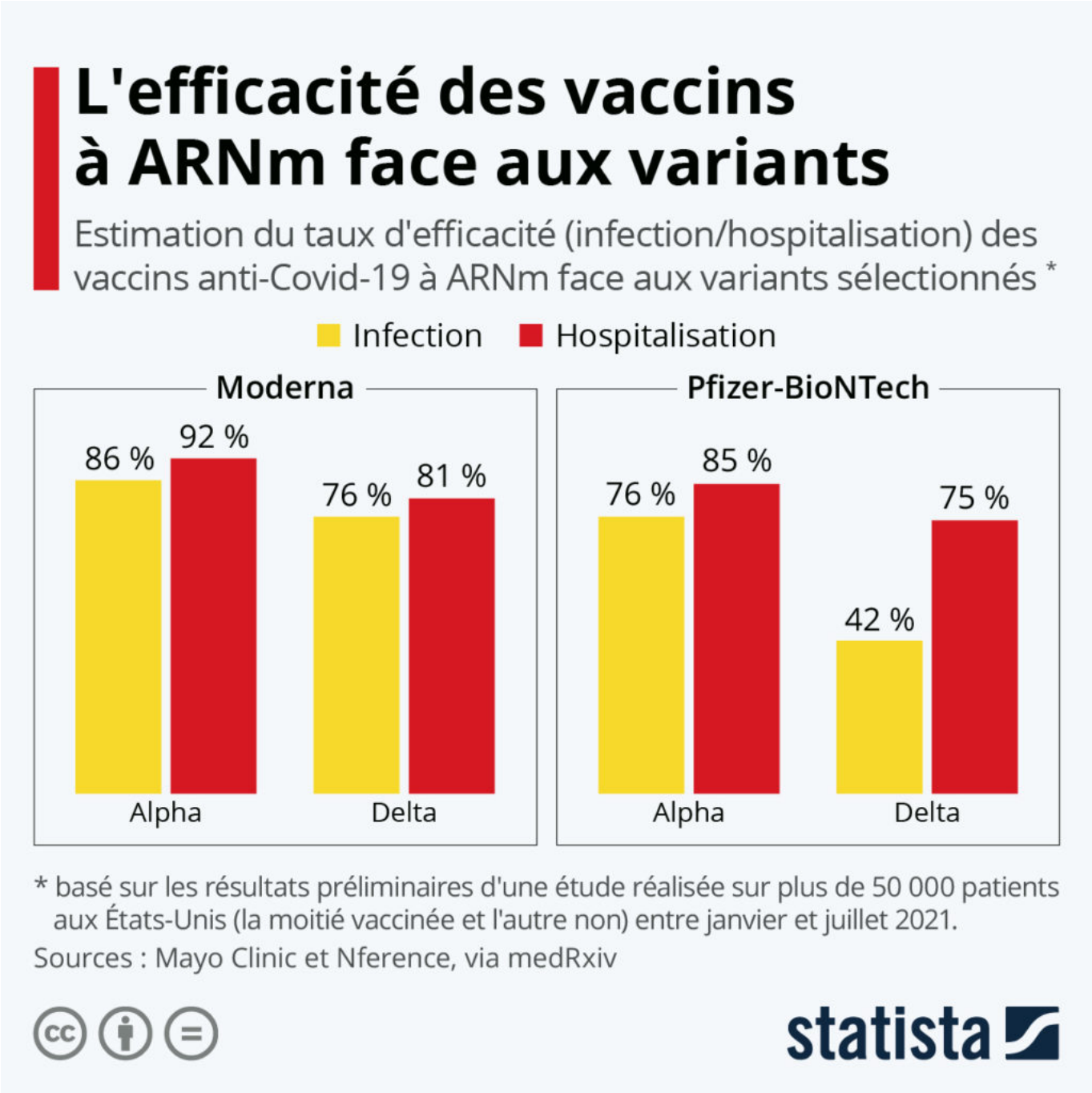
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Vaccins à ARNm : quelle efficacité face aux variants ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



L’efficacité des vaccins contre le variant Delta semble s’effilocher au fur et à mesure de la parution des recherches scientifiques sur le sujet. La dernière étude en date, publiée sur le site medRxiv (et encore en attente de validation par un comité scientifique), a calculé les taux d’efficacité des deux principaux vaccins à ARNm face aux variants, à partir de l’analyse des données de plus de 50 000 patients aux États-Unis (la moitié vaccinée, l’autre non) entre janvier et juillet 2021.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Cette nouvelle analyse donne désormais au vaccin Pfizer-BioNTech une efficacité de 42 % contre les infections au variant Delta (détecté en Inde), et de 76 % face au variant Alpha (détecté en Angleterre). Le vaccin Moderna semble, lui, moins sensible aux mutations du virus, puisque son efficacité est réduite à « seulement » 76 % contre les contaminations au variant Delta, et 86 % pour le variant Alpha. Pour rappel, ces deux vaccins pouvaient se targuer d'une efficacité de plus de 90 % contre les infections avec la souche initiale du virus.

Si leur efficacité est sans doute diminuée face au variant Delta, à présent largement majoritaire en Europe, les deux vaccins à ARNm offriraient néanmoins toujours une protection importante contre le Covid-19 et notamment le risque de développer une forme grave de la maladie. Ainsi, le vaccin Pfizer-BioNTech est ici toujours efficace contre le risque d'hospitalisation lié au variant Delta (75 %), même s'il l'est légèrement moins que le vaccin Moderna (81 %). Actuellement, le vaccin Pfizer-BioNTech est de loin le plus utilisé en Europe selon le décompte de l'ECDC, avec un nombre cumulé de près de 397 millions de doses distribuées aux pays de l'UE au 16 août (69 % du total), contre 88 millions pour Moderna et 61 millions pour AstraZeneca.

Tristan Gaudiaut pour Statista

Le point sur la situation sanitaire en Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



La quatrième vague n'épargne pas le Vaucluse. En l'espace de trois semaines, le taux d'incidence pour 100 000 habitants est passé de 80 à 444 (semaine 31). Le variant Delta représente 93% des tests positifs.

Le pic du nombre de personnes hospitalisées pour Covid a eu lieu le 17 novembre, avec 526 personnes hospitalisées. A la date du 9 août 2021, 98 personnes sont hospitalisées dont : 15 en réanimation et soins intensifs, 59 en hospitalisation conventionnelle, 24 en soins de suite et réadaptation. 1 094 décès en tout depuis le début de l'épidémie sont à déplorer. 354 127 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin, soit 63,1% de la population (66,5% au niveau national). 294 602 ont reçu deux doses de vaccin, soit 52,5% de la population (55,5% au niveau national). 15 537 mineurs ont reçu au moins une dose de vaccin depuis le déploiement de la campagne.

Pass sanitaire

Depuis le 21 juillet, le pass sanitaire est exigé pour entrer dans les lieux de culture et de loisirs rassemblant plus de 50 personnes. En accord avec le Conseil constitutionnel, le pass sanitaire s'applique depuis le 9 août « dans les cafés, les restaurants, ainsi que dans les hôpitaux, les maisons de retraite, les établissements médico-sociaux », détaille le gouvernement. Pour les centres commerciaux, un seuil doit

être défini par décret pour fixer les établissements où il sera obligatoire. Les déplacements pour les longs trajets en avion, train et car devraient également être concernés. Le pass sanitaire n'est pas exigé (jusqu'au 30 septembre) pour les enfants de 12 à 18 ans, y compris dans les lieux qui étaient déjà soumis au pass depuis le 30 juin.

Centres commerciaux

A compter du 13 et jusqu'au 31 août 2021, l'application du pass sanitaire, déjà appliqué au magasin Ikea Vedène et au centre-commercial Auchan Avignon Nord, devient obligatoire pour l'ensemble des centres commerciaux de plus de 20 000 m² du département de Vaucluse :

• le magasin IKEA – 84 270 Vedène,
• le centre commercial « Auchan Avignon Nord » – 84 130 Le Pontet
• le centre commercial « Cap Sud Avignon » – 84 000 Avignon,
• le centre commercial « Auchan Mistral 7 » – 84 140 Avignon,
• le centre commercial « E. Leclerc Carpentras » – 84 200 Carpentras.

Port du masque

Jusqu'au 31 août, l'obligation du port du masque en Vaucluse est étendue aux situations suivantes :

- sur les marchés de plein-air alimentaires et non-alimentaires, les brocantes et vide-greniers, foires et fêtes foraines, et les ventes au déballage
- pour tout rassemblement public générant un regroupement important de population, dont les manifestations sur la voie publique , tel que les festivals, les concerts en plein-air et les évènements sportifs de plein-air
- aux abords des crèches, des établissements scolaires, écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur, dans un rayon de 50 mètres aux alentours, aux heures de fréquentation liées à l'entrée et à la sortie des élèves et des étudiants
- dans les transports publics et dans les espaces d'attente des transports en commun terrestres et aériens (abris bus, aérogares, quais des gares, quais des voies de tramways)
- aux abords des centres commerciaux dans un rayon de 50 mètres
- aux abords des lieux de culte dans un rayon de 50 mètres aux heures d'entrée et de sortie des offices
- au sein des espaces et des files d'attente à l'extérieur des établissements recevant du public

Dans les rues, les zones piétonnisées et les espaces publics, le port du masque est également obligatoire lorsqu'il est impossible de respecter la distance de deux mètres ou que la densité de population est importante.

Consommation d'alcool interdite sur la voie publique

Par ailleurs, la consommation d'alcool est interdite sur la voie publique sur l'ensemble des communes du

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

département, « considérant le caractère désinhibant de la consommation d'alcool, et notamment s'agissant du respect des gestes barrières nécessaires pour limiter la propagation virale », indique la préfecture dans son communiqué.

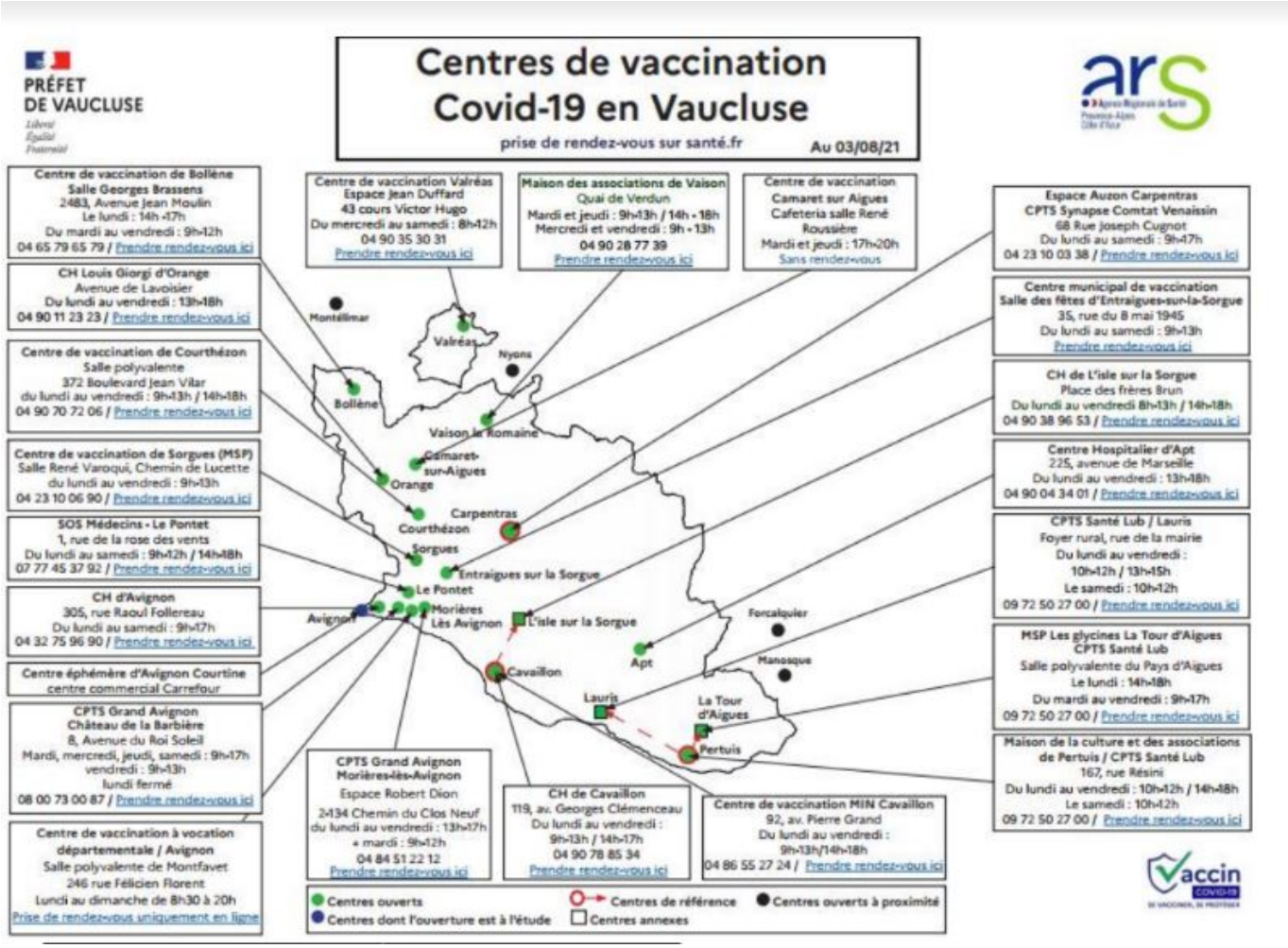
Centres de vaccination en Vaucluse

Deux nouveaux centres de vaccination sont déployés en Vaucluse portant ainsi à 22 le nombre total de centres de vaccination Covid-19 installés dans le département. Un premier centre de vaccination, ouvert le mardi 3 août 2021 à Camaret-sur-Aigues, dans les locaux de la cafétériat salle René Roussière, permettra de vacciner le public les mardis et jeudis de 17h à 20h sans rendez-vous. Un second centre de vaccination a ouvert le mercredi 4 août 2021 au sein des locaux de la galerie marchande du Carrefour Courtine d'Avignon. Des créneaux de rendez-vous sont d'ores et déjà disponibles sur https://www.maiia.com/centre-de-vaccination/84000-AVIGNON.

La seconde dose en vaccins Pfizer ou Moderna peut être réalisée, pendant la période estivale selon un intervalle allant de 21 à 49 jours après la première dose.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



centres de vaccination

Fin de la gratuité des tests PCR

La fin de la gratuité des tests PCR est prévue à l'automne. Les tests PCR deviendront payants, sauf prescription médicale, «afin d'encourager la vaccination plutôt que la multiplication des tests ». La date précise de la mise en place de cette mesure n'a, cependant, pas été communiquée.

Une troisième dose dès le mois de septembre

Pour éviter une baisse du taux d'anticorps chez certains, une campagne de rappel vaccinal à compter de début septembre sera également mise en place pour les personnes vaccinées depuis janvier et février.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Le point sur la situation sanitaire en Vaucluse



La quatrième vague n'épargne pas le Vaucluse. En l'espace de deux semaines, le taux d'incidence pour 100 000 habitants est passé de 80 à 396 (semaine 30).

A la date du 2 août 2021, 70 personnes étaient hospitalisées dont 6 en réanimation et soins intensifs, 44 en hospitalisation conventionnelle et 20 en soins de suite et réadaptation. 1 092 décès sont à déplorer depuis le début de l'épidémie. 332 819 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin dans le département, soit près de 59,3 % de la population (63,4% au niveau national). 278 575 personnes ont reçu deux doses de vaccin, soit 49,7% de la population (52,9 % au niveau national). 12 233 mineurs ont reçu au moins une dose de vaccin depuis le déploiement de la campagne.

Pass sanitaire

Depuis le 21 juillet, le pass sanitaire est exigé pour entrer dans les lieux de culture et de loisirs

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

rassemblant plus de 50 personnes. En accord avec le Conseil constitutionnel, le pass sanitaire devrait s'appliquer à partir du 9 août « dans les cafés, les restaurants, ainsi que dans les hôpitaux, les maisons de retraite, les établissements médico-sociaux », détaille le gouvernement. Pour les centres commerciaux, un seuil doit être défini par décret pour fixer les établissements où il sera obligatoire. Les déplacements pour les longs trajets en avion, train et car devraient également être concernés. Le pass sanitaire n'est pas exigé (jusqu'au 30 septembre) pour les enfants de 12 à 18 ans, y compris dans les lieux qui étaient déjà soumis au pass depuis le 30 juin.

Port du masque

Jusqu'au 31 août, l'obligation du port du masque en Vaucluse est étendue aux situations suivantes :

- sur les marchés de plein-air alimentaires et non-alimentaires, les brocantes et vide-greniers, foires et fêtes foraines, et les ventes au déballage
- pour tout rassemblement public générant un regroupement important de population, dont les manifestations sur la voie publique , tel que les festivals, les concerts en plein-air et les évènements sportifs de plein-air
- aux abords des crèches, des établissements scolaires, écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur, dans un rayon de 50 mètres aux alentours, aux heures de fréquentation liées à l'entrée et à la sortie des élèves et des étudiants
- dans les transports publics et dans les espaces d'attente des transports en commun terrestres et aériens (abris bus, aérogares, quais des gares, quais des voies de tramways)
- aux abords des centres commerciaux dans un rayon de 50 mètres
- aux abords des lieux de culte dans un rayon de 50 mètres aux heures d'entrée et de sortie des offices
- au sein des espaces et des files d'attente à l'extérieur des établissements recevant du public

Dans les rues, les zones piétonnisées et les espaces publics, le port du masque est également obligatoire lorsqu'il est impossible de respecter la distance de deux mètres ou que la densité de population est importante.

Consommation d'alcool interdite sur la voie publique

Par ailleurs, la consommation d'alcool est interdite sur la voie publique sur l'ensemble des communes du département, « considérant le caractère désinhibant de la consommation d'alcool, et notamment s'agissant du respect des gestes barrières nécessaires pour limiter la propagation virale », indique la préfecture dans son communiqué.

Centres de vaccination en Vaucluse

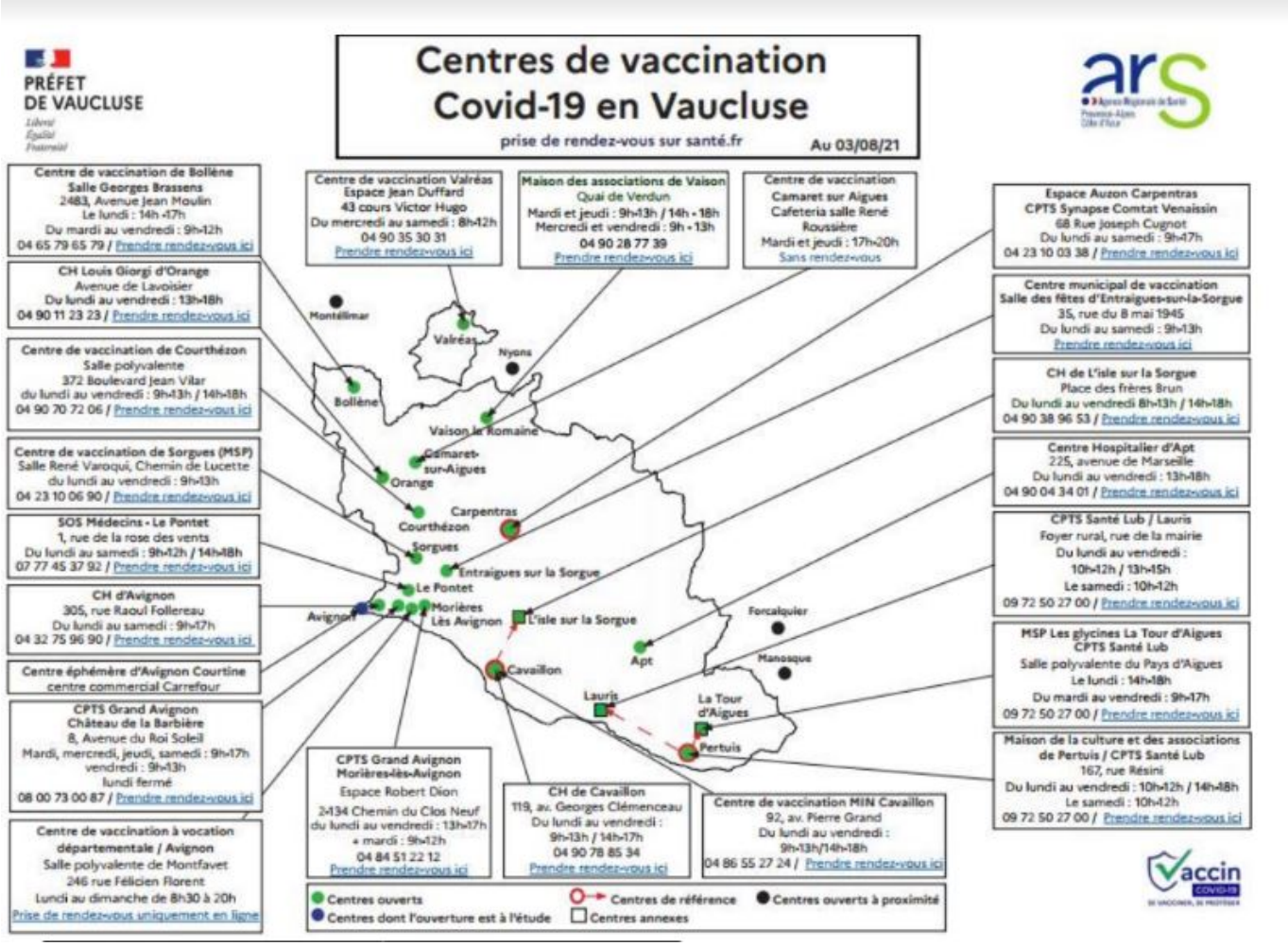
Deux nouveaux centres de vaccination sont déployés en Vaucluse portant ainsi à 22 le nombre total de centres de vaccination Covid-19 installés dans le département. Un premier centre de vaccination, ouvert le mardi 3 août 2021 à Camaret-sur-Aigues, dans les locaux de la cafétériat salle René Roussière,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

permettra de vacciner le public les mardis et jeudis de 17h à 20h sans rendez-vous. Un second centre de vaccination a ouvert le mercredi 4 août 2021 au sein des locaux de la galerie marchande du Carrefour Courtine d'Avignon. Des créneaux de rendez-vous sont d'ores et déjà disponibles sur https://www.maiia.com/centre-de-vaccination/84000-AVIGNON.

La seconde dose en vaccins Pfizer ou Moderna peut être réalisée, pendant la période estivale selon un intervalle allant de 21 à 49 jours après la première dose.



Fin de la gratuité des tests PCR

La fin de la gratuité des tests PCR est prévue à l'automne. Les tests PCR deviendront payants, sauf prescription médicale, «afin d'encourager la vaccination plutôt que la multiplication des tests ». La date précise de la mise en place de cette mesure n'a, cependant, pas été communiquée.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Une troisième dose dès le mois de septembre

Pour éviter une baisse du taux d'anticorps chez certains, une campagne de rappel vaccinal à compter de début septembre sera également mise en place pour les personnes vaccinées depuis janvier et février.

L.M.

Lucien Stanzione, sénateur de Vaucluse, s'ouvre sur les festivals d'Avignon, le vaccin anti-Covid et le Département



Lucien Stanzione promeut le vaccin anti-covid pour tous à partir de 12 ans, ne veut pas du pass-sanitaire et défend l'accès aux terrasses, milite pour la mise en place d'une allocation

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

pour les 18-25 ans les plus modestes, prévoit des difficultés, au Département, lors du vote du budget en mars 2022 et donne son sentiment sur les festivals in et off d'Avignon.

La situation sanitaire se dégrade

«La situation sanitaire est délicate pour ne pas dire grave. L'effet du virus est de plus en plus important et le taux d'incidence en Vaucluse a triplé la semaine dernière. Nous arrivons à un taux comparable à la 2e vague ce qui évoque un virus –le Delta- plus actif que le précédent avec une contamination des jeunes de 20 à 40 ans plus concernés que précédemment.»

La vaccination pour tous !

«Si je comprends le besoin de liberté après presque deux ans de confinement, reconfinement, et couvre-feu, notre groupe au Sénat a expliqué que le Pass sanitaire n'était peut-être pas la solution dans sa rigueur tel qu'il est présenté mais plutôt la vaccination pour tous, y compris pour les plus jeunes, dès 16 ans, à partir du moment où l'enfant et l'un des deux parents donne son accord. Cela a été voté et adopté le 25 juillet dernier.»

Dans l'intérêt du plus grand nombre

«Nous avons également demandé et obtenu la suppression du licenciement du salarié récalcitrant à la vaccination car cela nous semblait disproportionné. Ma position ? Le Gouvernement n'avait pas à aller jusqu'au licenciement puisque que ce soit dans la Fonction publique pour les hospitaliers ou dans le secteur privé pour le milieu Associatif, sanitaire et social il y avait déjà des sanctions de prévues aux codes du Travail et de la Fonction publique pour les personnes qui n'auraient pas été en conformité avec la loi. Pourquoi ? Parce qu'un emploi aujourd'hui est essentiel dans la vie ! Le vaccin aussi ? Oui c'est pour cela que la pédagogie est la meilleure façon de convaincre les français, dans l'intérêt de tous. Nous avons proposé la vaccination pour tous à partir de 12 ans, mais la majorité sénatoriale de droite a refusé. On vaccine bien avec les 11 vaccins les enfants de 2 ans ! Évidemment certaines personnes font des réactions, des allergies mais cela se compte à la marge…»»

Aller au-devant des plus modestes

«La nécessité de vacciner réclame plus de pédagogie, d'explications, d'accompagner et surtout d'aller vers les gens qui en ont le plus besoin, d'expliquer les enjeux aux personnes les plus modestes et qui résident, parfois, à Monclar, la Rocade ou à Sorgues aux Griffons. Ils sont pourtant ceux qui ont le plus de difficulté à accéder à l'information mais aussi aux soins. Ils sont aussi ceux qui se soignent le moins. Je le sais parce que je suis un ancien dirigeant du logement social.»

Les terrasses

«Je ne comprends pas non plus ce qui différencie les terrasses des galeries de marchandes où les gens sont les uns sur les autres alors pourquoi demander un Pass sanitaire pour s'installer en terrasse ? Les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

professionnels ne comprennent pas ces distinctions. Ce manque de lisibilité est anxiogène et c'est ainsi que la manifestation anti-pass-sanitaire a réuni, sur Paris, plus de 200 000 personnes – 3 000 à Avignon pour la deuxième fois-. Cela rassemble de façon hétéroclite toutes sortes d'oppositions : Gilets jaunes, anti-pass sanitaire et reflète aussi le malaise actuel.»

Parlons politique, le Département !

«Quand on dit que le Département est pauvre, il n'est pas pauvre uniquement en chiffres ! Il est pauvre humainement, je veux dire au niveau de la souffrance des vauclusiens ! La question d'un dispositif équivalent au RSA (Revenu de solidarité active) pour les jeunes de 18 à 25 ans est prégnante ! Quelle politique du logement social madame Dominique Santoni (Présidente du Conseil départemental de Vaucluse) mènera –t-elle ? Nous sommes très attachés au monde associatif qui travaille au plus près du terrain avec les vauclusiens que ce soit la sphère loisir, sociale ou économique, quelle sera la politique de soutien de ces initiatives ?»

Complications

«Le futur ? Je crains qu'il ne s'avère compliqué puisque Dominique Santoni va appliquer –légalement- le code des collectivités locales, notamment sur la représentation des commissions… On avait cru comprendre que la gauche était aussi forte que la droite et aurait pu être associée différemment. Ça ne sera pas le cas puisque la présidente applique la proportionnalité mais il faudra alors considérer, en mars prochain, les discussions sur le budget qui pourront s'avérer compliquées car Dominique Santoni n'a pas de majorité.»

Les Festivals

«Les milieux de la culture ont joué le jeu, dès le départ. Ça a été plus compliqué pour le festival off et les théâtres indépendants puisque le festival In est subventionné. Il s'est donc posé la question du seuil de rentabilité, de se produire à une jauge de 65%. Le coup de grâce a été porté le 21 juillet avec l'annonce du Pass-sanitaire. On ne comprend pas pourquoi à 8 jours du terme du festival on n'a pas continué, tout simplement, à appliquer la jauge de 65% et alors que la maladie ne galopait pas encore ? De fait, un certain nombre de compagnies ont dû stopper net car elles ne pouvaient pas travailler sous la contrainte du Pass-sanitaire.»

Festival d'Avignon, problème de visibilité du In et du Off

«Également les spectateurs qui ne sont pas d'ici ne font pas la différence entre les dates du in -qui a eu lieu du 5 au 25 juillet et le off du 7 au 31 juillet- etconfondent festival -in et off- et dates. Tous ces effets se sont agrégés en éléments néfastes au festival off d'Avignon. Le 14 juillet j'ai invité une douzaine de sénateurs socialistes à venir découvrir le festival d'Avignon avec 'La Ceriseraie' de Tchekhov et, pour le Off, Tango Neruda de Serge Barbuscia, au Théâtre du Balcon. Je me suis, alors, rendu compte que le festival était différent des autres années avec moitié moins de fréquentation. Ça se voyait dans les rues, particulièrement la rue des teinturiers, la place de l'Horloge et dans les théâtres.»

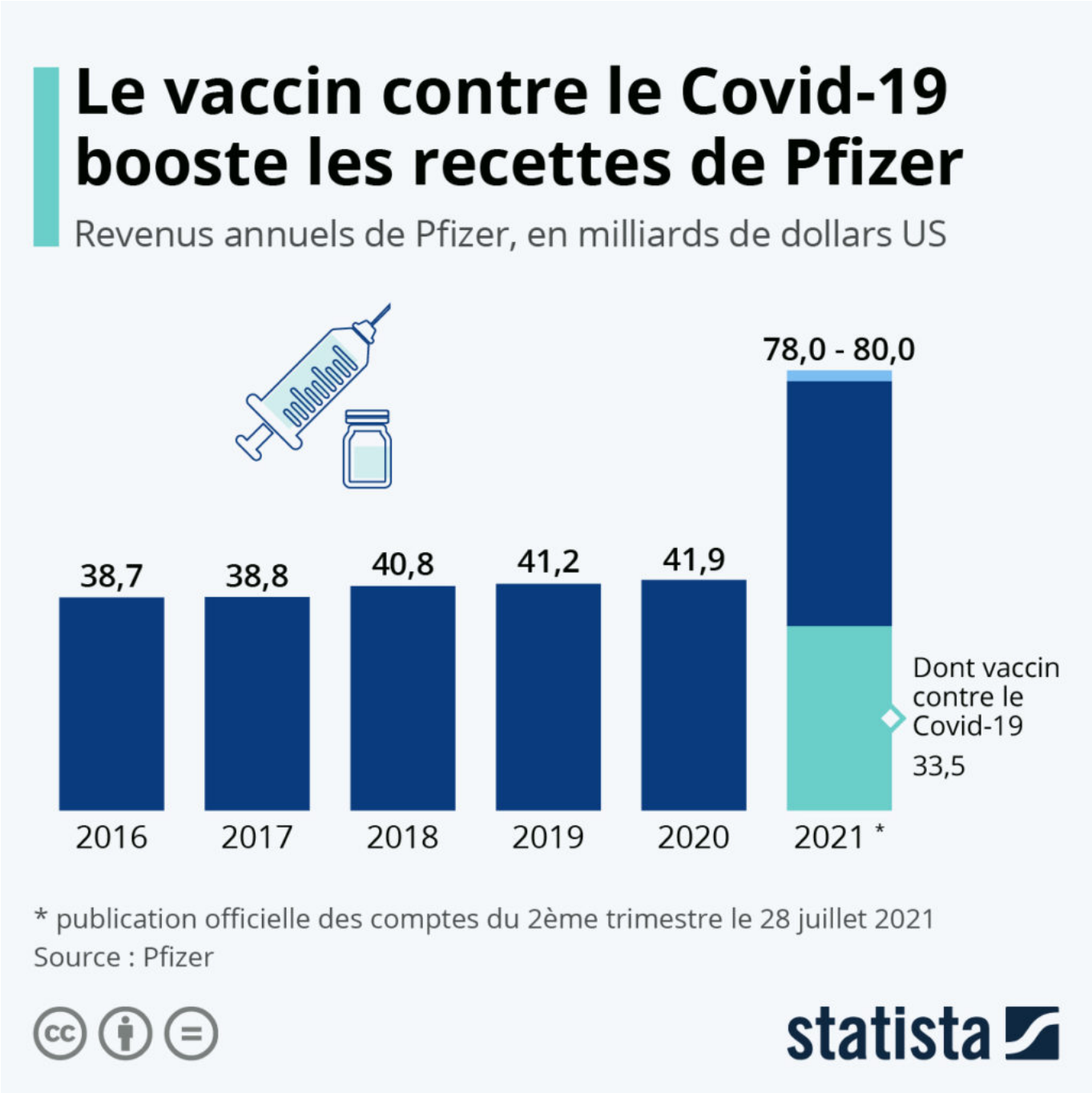
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Pfizer dopé par le vaccin contre le Covid-19

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



Grâce à des commandes portant sur 2,1 milliards de doses de vaccins anti-Covid-19, Pfizer prévoit d'en vendre pour 33,5 milliards de dollars cette année, contre 26 milliards de dollars attendu en mai. Le BNT162b2, comme le médicament est officiellement appelé, a représenté 41 % des revenus de Pfizer pour ce dernier trimestre, éclipsant ainsi tout autre médicament du vaste portefeuille du géant pharmaceutique.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Forte de ses ventes en hausse, l'entreprise a logiquement relevé ses prévisions de chiffre d'affaires et de bénéfices annuels. Il anticipe désormais pour l'ensemble de 2021 un chiffre d'affaires compris dans une fourchette entre 78 milliards et 80 milliards de dollars, contre 70,5 milliards à 72,5 milliards de dollars en mai.

Et ces ventes pourraient encore croître, car Pfizer/BioNTech préconise une troisième dose de son vaccin pour le rendre plus efficace, au moment où le très contagieux variant Delta provoque des flambées épidémiques en Asie et en Afrique et fait remonter le nombre de cas en Europe et aux Etats-Unis.

De Claire Jenik pour Statista